



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Le message de votre administratrice, Monique ABDOUN :

«Depuis 1999, vous m'avez donné votre confiance en m'élisant administratrice, représentante des locataires, à Essonne-Habitat. Toujours disponible pour répondre à la demande d'un locataire et intervenir auprès du bailleur, je me rends dans les différentes résidences pour rencontrer les locataires, les amicales. Ma présence assidue aux conseils d'administrations et des commissions d'attributions logements et d'appels d'offres, me permet d'intervenir pour que les locataires soient entendus. Je me suis toujours opposée aux augmentations des loyers.

Mon objectif est d'être encore plus le lien entre vous, les amicales et le bailleur pour une meilleure défense des locataires et pour faire aboutir les revendications de la CNL, pour que chaque locataire puisse vivre dans des logements entretenus, avec des loyers abordables, des charges maîtrisées et un environnement agréable.»

Nos administrateurs sont reconnus partout comme des interlocuteurs responsables, qualifiés et déterminés.

- ▶ Votre quittance est trop chère ?
- ▶ Votre cadre de vie se dégrade ?
- ▶ Le manque d'entretien et d'amélioration de votre habitation vous préoccupe ?
- ▶ Vous voulez que les choses changent ?

- ▶▶ **Ne vous abstenez pas !**
- ▶▶ **Exprimez-vous ! Voter !**
Votez CNL

Chaque titulaire du bail, quelle
que soit sa nationalité, a
**le droit et le devoir
de voter**

**Élections des représentants
des locataires
ESSONNE HABITAT
Du vendredi 2 au samedi 10
décembre 2022**



Monique ABDOUN
présidente amicale
ITTEVILLE

SES CO-LISTIÈRES ET CO-LISTIERS

Roland LUCAS-VIEGAS
SAINT MICHEL SUR ORGE

Pascale BONNIN-ALIMONTI
SAVIGNY LE TEMPLE

Pascal RINGEVAL
ITTEVILLE

Isabelle BACH
ITTEVILLE

James SIMONET
FONTENAY LE VICOMTE

la
CNL

**CONFÉDÉRATION NATIONALE
DU LOGEMENT**

**Élections des représentants
des locataires
ESSONNE HABITAT
Du vendredi 2 au samedi 10
décembre 2022**



**Je fais entendre ma voix
Je vote CNL**



PRÉSERVER NOTRE POUVOIR D'ACHAT

- ▶ Gel des loyers,
- ▶ Blocage des tarifs de l'énergie,
- ▶ Suppression de la 3^{ème} ligne sur la quittance des loyers lors de réhabilitation isolation thermique,
- ▶ Augmentation des APL au niveau de l'inflation.

CONTRÔLER LES CHARGES

- ▶ Vérification des charges par les amicales,
- ▶ Remboursement des montants indûment payés par les locataires,
- ▶ Justification des provisions de charges sur les quittances de loyer,
- ▶ Réajustement des provisions de charges chaque année sur la quittance de loyer.

EXIGER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION

- ▶ Travaux de rénovation, dans les appartements, dans les parties communes,

- ▶ Réhabilitation thermique pour une performance énergétique,
- ▶ Concertation et suivi des travaux de réhabilitation avec l'amicale.

OBTENIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

- ▶ Entretien courant dans les résidences, dans les logements,
- ▶ Ascenseurs en état de fonctionnement,
- ▶ Qualité des travaux, des prestations.

GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT

- ▶ L'arrêt de la remise en cause du droit au maintien dans les lieux dans les logements en cas de sous-occupation ou de dépassement des plafonds de ressources (loi ELAN),
- ▶ Une véritable mixité sociale et la fin des « ghettos de pauvres ».